



**Vingt-sixième session**

Nairobi, 8–12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains, y compris les questions  
de coordination**

## Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions

### Additif

## Groupe de travail sur le programme et le budget

### Rapport du Président

## I. Création et travaux du Groupe de travail

1. À sa cinquante-septième réunion, tenue le 12 juin 2015, le Comité des représentants permanents a officiellement créé le Groupe de travail sur le programme et le budget en application de la résolution 25/7 du Conseil d'administration, qui portait sur la réforme de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). À cette occasion, le Comité a également approuvé la liste des représentants régionaux désignés pour faire partie du Groupe de travail, qui comprend 15 États membres, les cinq groupes régionaux étant chacun représentés par trois États membres, comme suit :

- |   |  |
|---|--|
| a) États d'Afrique :                            | Afrique du Sud, Kenya, Nigéria ;           |
| b) États d'Asie et du Pacifique :               | Chine, Iraq, Japon ;                       |
| c) États d'Europe orientale :                   | Hongrie, Pologne, Roumanie ;               |
| d) États d'Amérique latine et des Caraïbes :    | Argentine, Brésil, Mexique ;               |
| e) États d'Europe occidentale et autres États : | Allemagne, États-Unis d'Amérique, Norvège. |

2. Le Groupe de travail a adopté le principe d'une présidence tournante entre les groupes régionaux, comme suit :

Juillet–décembre 2015	États-Unis d'Amérique (États d'Europe occidentale et autres États)
Janvier–juin 2016	Afrique du Sud/Kenya (États d'Afrique)
Juillet 2016–février 2017	Iraq (États d'Asie et du Pacifique)
Février–août 2017	Roumanie (États d'Europe orientale)

\* HSP/GC/26/1.

3. Les réunions du Groupe de travail ont toujours été et restent ouvertes à tous les États membres qui souhaiteraient y participer.
4. Depuis sa création, le Groupe de travail a tenu quatre réunions, qui ont eu lieu en septembre 2015, en mars et octobre 2016 et en février 2017. Il a en outre tenu 10 ou 11 réunions informelles de juin 2015 à mai 2017. Le Groupe de travail fait rapport au Comité par le truchement de son président à chaque réunion ordinaire du Comité.
5. Au cours de ses travaux, le Groupe de travail s'est notamment penché sur des questions telles que l'exécution du programme de travail, le contrôle des comptes et l'évaluation, la gestion financière, la gestion des risques, la mobilisation des ressources et les stratégies régionales et nationales ainsi que la réforme du modèle d'activité d'ONU-Habitat.
6. Par application de la résolution 25/7, le Groupe de travail a formulé et présenté des recommandations concrètes au Directeur exécutif à chacune de ses réunions. Tous les rapports des réunions du Groupe de travail, y compris toutes ses recommandations, sont disponibles à la page Web suivante : [www.unhabitat.org/cpr/workinggroup](http://www.unhabitat.org/cpr/workinggroup).
7. À sa première réunion formelle, tenue à Nairobi les 10 et 11 septembre 2015, le Groupe de travail a arrêté ses méthodes de travail à la lumière du règlement intérieur du Conseil d'administration et des exigences énoncées dans la résolution 25/7. Il est également convenu que le président serait élu et que la présidence serait assurée par roulement tous les six mois. À cette même réunion, les débats de fond ont essentiellement porté sur le rapport d'évaluation d'ONU-Habitat de 2015 établi par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), la situation financière d'ONU-Habitat, la mobilisation des ressources, la réforme du modèle d'activité et le positionnement stratégique du Programme. Le Groupe de travail a adressé plusieurs recommandations au Directeur exécutif, notamment sur la nécessité d'améliorer la communication et les relations extérieures.
8. À sa deuxième réunion formelle, tenue à Nairobi les 14 et 15 mars 2016, le Groupe de travail s'est principalement intéressé à la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation d'ONU-Habitat de 2015 établi par le BSCI et à d'autres questions telles que le contrôle, les stratégies régionales et nationales, la stratégie de communication ainsi que la réforme du modèle d'activité et le positionnement stratégique d'ONU-Habitat, compte tenu en particulier des textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des résultats attendus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Le secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations faites par le Groupe de travail à sa première réunion.
9. À sa troisième réunion formelle, tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 2016, le Groupe de travail s'est penché sur la suite donnée à ses recommandations précédentes et a examiné un document établi par le Directeur exécutif sur les difficultés qu'il y a à respecter les règles et règlements régissant le fonctionnement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par rapport à ceux d'entités « hybrides » telles que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
10. Le Groupe de travail a fait le point de l'exécution du programme de travail et du budget ainsi que de la situation financière, du budget et de la gestion d'ONU-Habitat. Il a prié le secrétariat de chercher comment améliorer au mieux l'équilibre entre les sexes et a formulé des recommandations concernant la réforme du modèle d'activité du Programme. Il a également prié le secrétariat de lui communiquer par écrit des informations actualisées concernant tous les sous-programmes d'ONU-Habitat, entre autres choses.
11. À sa quatrième réunion formelle, tenue à Nairobi les 22 et 23 février 2017, le Groupe de travail a examiné la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat; la situation financière de l'organisation pour 2016, y compris des informations relatives à chacun des sept sous-programmes; une analyse du budget de l'exercice biennal 2016–2017, y compris des prévisions de recettes et de dépenses, et le projet de budget pour 2018–2019, y compris les recettes et les dépenses inscrites au budget ordinaire, les contributions au budget de base et les contributions préaffectées. Le Directeur exécutif a fait le bilan de l'application des recommandations faites à ONU-Habitat dans le cadre des rapports publiés par les organes de contrôle, y compris le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. À la réunion, le Groupe de travail a demandé à nouveau que soit établi un projet de modèle d'activité révisé ainsi qu'un plan d'action pour l'égalité des sexes propre à ONU-Habitat. Le Groupe de travail a également communiqué ses attentes pour la prochaine réunion et recommandé que le secrétariat rende compte de l'application des recommandations adressées à ONU-Habitat dans le rapport du Corps commun d'inspection relatif à l'acceptation et à la

mise en œuvre de ses recommandations par ONU-Habitat (JIU/ML/2016/9). Il a également recommandé de proposer au Conseil d'administration une prorogation de son mandat et suggéré qu'un projet de résolution soit établi à cette fin.

## II. Évaluation de l'exécution du mandat du Groupe de travail

12. Le Groupe de travail a examiné les activités qu'il a menées de 2015 à 2017 ainsi que les résultats positifs et les difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat que lui confère la résolution 25/7. Les États membres ont conclu que la fonction de contrôle des organes directeurs s'était quelque peu améliorée grâce aux activités du Groupe.

13. Selon le Groupe de travail, ses travaux ont produit les résultats constructifs suivants :

- a) Les États membres exercent un contrôle plus strict sur ONU-Habitat ;
- b) Les relations avec le secrétariat sont plus fréquentes et directes et l'échange d'informations va davantage dans les deux sens ;
- c) Les États membres comprennent mieux la nature des activités, des procédures et du système de communication d'informations du secrétariat ;
- d) Les États membres ont examiné plusieurs recommandations formulées dans le cadre d'évaluations d'ONU-Habitat et assuré leur suivi ;
- e) À la demande des États membres, le secrétariat a commencé à fournir des bilans et des rapports plus détaillés sur les aspects opérationnels et financiers d'ONU-Habitat ;
- f) Le Groupe de travail a suscité un intérêt croissant et la participation active des États membres, en plus de ceux en faisant déjà parti, ce qui a débouché sur le renforcement de la coopération, de la compréhension mutuelle et, en définitive, de l'appropriation du processus de gouvernance par les États membres.

14. Le Groupe de travail a rencontré plusieurs difficultés dans l'exécution de son mandat :

- a) La fréquence des réunions est insuffisante et ne donne aux États membres qu'une vision fragmentée de la procédure de contrôle ;
- b) Le suivi de la mise en œuvre des recommandations et la communication d'informations à ce sujet sont insuffisants ;
- c) Le nombre de documents est insuffisant et lesdits documents ne sont pas toujours présentés en temps utiles ;
- d) La quantité d'informations diffusée auprès de tous les États membres n'est pas toujours suffisante ;
- e) La pénurie de fonctionnaires de haut rang capables d'aider le Directeur exécutif lors des réunions officielles du Groupe de travail a empêché ses membres de bien comprendre les questions en jeu.

## III. Recommandations

15. Afin de renforcer la fonction de contrôle des organes directeurs et de contribuer plus efficacement à l'amélioration d'ONU-Habitat, le Groupe de travail recommande que son mandat soit prorogé jusqu'à la fin du prochain exercice biennal 2018–2019.

16. Par ailleurs, le Groupe de travail demande que :

- a) Les membres du Groupe envisagent d'organiser des réunions ordinaires plus fréquentes (mensuelles ou bimensuelles) pour assurer un suivi constant d'ONU-Habitat ;
- b) Le Groupe de travail crée un processus de mise en œuvre et de suivi de ses recommandations ;
- c) Le Directeur exécutif applique les recommandations dans les meilleurs délais et fait rapport au Groupe de travail sur les progrès accomplis ;
- d) Le Directeur exécutif présente un rapport d'étape sur la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées depuis la création du Groupe de travail ;
- e) Le secrétariat améliore la qualité des mises à jour, des rapports et des documents demandés par les États membres et les présente dans les délais prescrits.

17. Le Groupe de travail sur le programme et le budget est un partenaire constructif d'ONU-Habitat, qui permet aux États membres de mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation, ses activités et son financement. Il pourrait largement contribuer à faire d'ONU-Habitat une organisation plus efficace, plus transparente et plus productive, et à améliorer le contrôle exercé par les États membres et la perception que ceux-ci ont du Programme.

---